

## MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX 10 Place de la Mairie - 42 260 BUSS Tél: 04 77 24 60 45

Reçu en préfecture le 07/12/2023

BUSS Publié le

ID: 042-214200305-20231207-A20231101-DE

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

## ARRETE MUNICIPAL A2023-11-01 REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande présentée par Messieurs KERVAILLANT, Gérants de la Boulangerie domicilié 9 Route du Soleil Levant - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Considérant qu'une livraison de bois est prévue à la Boulangerie,

Considérant qu'il faut limiter la gêne des opérations de livraison au niveau de la circulation et assurer la sécurité des usagers de l'espace public,

## ARRETE

ARTICLE 1: Dans le cadre d'une livraison de bois prévue à la Boulangerie du Jeudi 07 Décembre 2023 à partir de 19H00 au Samedi 09 Décembre 2023 jusqu'à 19H00.

ARTICLE 2: Une signalisation réglementaire sera mise en place afin d'interdire le stationnement devant la boulangerie.

**ARTICLE 3**: L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

**ARTICLE 4:** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur

A Bussy-Albieux, le 07 Décembre 2023

Le Maire Serge DERORY

Affichage fait numériquement le

0 8 DEC. 2023